



# M R C JARDINS-DE-NAPIERVILLE

Extrait des minutes d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi le 12<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2018 à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| ▪ Monsieur Yves Boyer, maire            | ▪ Monsieur André Chenail, maire       |
| ▪ Monsieur Jean Cheney, maire           | ▪ Monsieur Robert Duteau, maire       |
| ▪ Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse | ▪ Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire    |
| ▪ Monsieur Ronald Lécuyer, maire        | ▪ Madame Chantale Pelletier, mairesse |
| ▪ Madame Lise Sauriol, mairesse         | ▪ Monsieur Drew Somerville, maire     |

Le conseil de la Municipalité régionale de comté siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière, était présente.

**Résolution : 2018-09-149**

## APPUI ÉNERGIR PROJET SAINT-RÉMI/SAINTE-CLOTILDE

Considérant le projet situé dans la région administrative de la Montérégie pour alimenter en gaz naturel la municipalité de Sainte-Clotilde tout en permettant un renforcement du réseau de Saint-Rémi en la MRC des Jardins-de-Napierville par ÉNERGIR;

Considérant que ce projet permettrait de consolider et même permettrait le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique et que l'extension du réseau gazier est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

Considérant que la municipalité de Saint-Rémi est déjà alimentée en gaz naturel via un poste de livraison réalisé en 1992 et que ce réseau d'alimentation de la section sud est actuellement utilisé à pleine capacité et tout ajout de volume doit être approuvé cas par cas par l'ingénierie d'ÉNERGIR;

Considérant qu'afin d'augmenter la capacité du secteur, plusieurs projets de doublage ont été réalisés ces dernières années et que malgré tous les travaux effectués, il y a toujours un manque de capacité au bout du réseau;

Considérant que le projet d'alimentation permettrait de raccorder la municipalité de Sainte-Clotilde tout en permettant de boucler le réseau sud de Saint-Rémi et ainsi augmenter significativement la capacité résiduelle au bout du réseau existant de Saint-Rémi;

Considérant que la réalisation d'une conduite haute pression dans cette région permettrait d'installer un réseau central qui nous permettrait des extensions futures vers des municipalités proches, soit Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Urbain;

Considérant que ces municipalités sont caractérisées par une très forte présence de producteurs maraîchers et souvent en serres;

Considérant que ce projet bénéficie d'un appui important de l'UPA;

Par conséquent, il est proposé par M. André Chenail, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente fasse partie intégrante de la résolution;

D'APPUYER la compagnie ÉNERGIR dans son projet d'alimentation en gaz naturel de la municipalité de Sainte-Clotilde tout en permettant un renforcement du réseau de Saint-Rémi.

ADOPTÉE

Signé : Paul Viau, Préfet

Signé : Nicole Inkel, Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
La directrice générale et secrétaire-trésorière  
À Saint-Michel, Québec

  
Nicole Inkel  
MRC des Jardins-de-Napierville

R  
é  
s  
o  
l  
u  
t  
i  
o  
n